

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 24 février 2022

Présents : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , M. PIEL Yves, M. THELLIER Roger, M. HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, Mme OLIVIER Linda, Mme JEHAN Marina

Ayant donné pouvoir :

Mme VEILLARD Isabelle ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert
M. AMIOT Christophe ayant donné pouvoir à M. JAMES Philippe

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

M. Xavier PICOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

En ouvrant la séance, M. GARNIER donne lecture d'une carte de remerciements suite au décès de M. MORIERE Michel.

Ordre du Jour

Subventions annuelles aux associations

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'état des demandes de subventions aux associations.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe comme suit le tableau des subventions aux associations.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Logement communal Commune déléguée de MILLY

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation d'un logement communal de la commune déléguée de MILLY est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le montant estimé des travaux s'élève à 107 000 € HT, soit 117 700 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 107 000 € HT

- DSIL : 53 500 €
- FIR : 20 000 €
- Autofinancement : 33 500 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention d'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Location d'un bâtiment – Impasse de la Vieille Rivière

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de mutualisation des services techniques vont commencer début avril. Compte tenu de la rénovation des sanitaires actuels, il est judicieux de prévoir de délocaliser les services des ateliers techniques pendant les travaux.

Le Conseil Municipal accepte la location d'un bâtiment situé 2, Impasse de la Vieille Rivière, pour une durée de 10 mois moyennant une location de 1 000 € par mois, propriété de la SCI SCOV, dont Mme COTARD Maryvonne est gérante.

Dispositif « Chantier Argent de poche »

Monsieur le Maire rappelle qu'un comité constitué de membres du Conseil municipal a créé un « dispositif Argent de Poche » en 2021.

Ce dispositif crée en 2007 par l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des chances contribue aux politiques sociales des jeunes et à la prévention des exclusions.

Il s'agit de proposer à des jeunes adolescents de 16 à 18 ans ayant leur résidence principale à GRANDPARIGNY d'effectuer des chantiers d'une demi-journée (3h30 avec une pause de 1/2h) pendant 4 jours pendant les vacances scolaires du printemps, juillet, août et de la Toussaint.

Ces chantiers permettent aux jeunes de participer à l'amélioration du cadre de vie communal, en contrepartie d'une indemnisation de la commune de 15 € par jour, soit 60 € /semaine.

Cette première expérience ayant donné entière satisfaction, il est décidé de reconduire chaque année ce dispositif.

Les missions peuvent être proposées :

- Entretien des espaces verts,
- Saisie informatique des archives,
- Nettoyage du matériel scolaire,
- Divers
-

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif « Chantiers Argent de Poche » sur la commune de GRANDPARIGNY comme décrit, pendant les périodes de congés scolaires du printemps, juillet, août et de la Toussaint et décide la création de 10 postes par an au sein de la commune de GRANDPARIGNY, concernant le dispositif « Chantiers Argent de Poche »,

Marché Entreprise PIGEON TP NORMANDIE – Aménagement de la Résidence le Clos de la Jaunière – Avenant N° 1 :

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 1 pour de l'entreprise PIGEON TP – NORMANDIE par l'Agence Technique Départementale, maître d'œuvre.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant initial du marché pour permettre la réalisation de prestations complémentaires au marché : le marché ne prévoit pas de remplacer les bordures entourant l'espace vert au centre du lotissement. Cependant, il s'avère nécessaire de déposer l'intégralité des bordures de l'îlot central puis de les remplacer par des bordures neuves.

Le conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

- Remplacer les bordures entourant l'espace vert au centre du lotissement. Il s'avère nécessaire de déposer l'intégralité des bordures de l'îlot central puis de les remplacer par des bordures neuves
- **Attributaire:** entreprise PIGEON TP – NORMANDIE adresse ...ZA de la Porionnais 50 307 AVRANCHES

Marché initial du 13 Juillet 2021 - montant : 108 863.87 € HT -

Avenant N° 1 – Montant : 3 375.00 € HT

Nouveau montant du marché : 112 238.87 € HT

Personnel Communal : Protection sociale complémentaire :

Depuis 2007, les collectivités ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal à l'unanimité :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- Prend acte du projet du centre de gestion de procéder à des consultations en vue de conclure des conventions de participation en santé et prévoyance,
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le centre de gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Questions et informations diverses

M. GERARD Stéphane tient à remercier la municipalité actuelle et précédente de GRANDPARIGNY pour le soutien financier apporté à l'Association les Amis du Barrage. L'association est mise en sommeil actuellement et ne renouvelle pas sa demande de subvention.

M. ROCHEFORT Jean-Luc fait un point sur le recensement de la population. Les agents recenseurs ont très bien travaillé, une équipe soudée qui a permis de finaliser le recensement avec un taux de réponses de 99.4 %. 9 logements ont fait l'objet d'une feuille de logement non enquêté dont 4 refus catégorique. Une rencontre 2 fois par semaine avec les agents recenseurs a eu lieu afin d'échanger sur les difficultés rencontrées, et de les accompagner dans les recherches des habitants. Il adresse un grand remerciement aux agents recenseurs, 2 ont fini la collecte du district 9, leur collègue ayant un problème personnel.

M. GARNIER renouvelle ses remerciements aux agents recenseurs ainsi qu'à M. ROCHEFORT, Mme SOUL et Mme BOUDANT Coordonnateurs.

M. GALOPIN indique que les travaux de chemisage des canalisations d'eaux pluviales sont repoussés faute de livraison des matériaux. Ils devraient intervenir la semaine prochaine. La raboteuse pour la chaussée prévue début mars, est intervenue mardi, et la route a été barrée. C'est très compliqué de pouvoir organiser ces chantiers, et difficile d'en assurer une bonne communication auprès des commerces et riverains. Les travaux de pose des enrobés sont prévus à partir du 7 mars pour 3 jours. Toute circulation serait interdite. Une information sera diffusée dès la confirmation de ces dates.

M. GARNIER indique que le SDEM a transmis un dépliant concernant les augmentations du prix de l'électricité. Il se situe entre 16 et 25 %.

Il donne lecture des devis signés depuis le début de l'année.

Mme CHERBONNEL demande d'annoncer l'installation d'un nouveau commerce ambulancier de poissonnerie autorisé par la mairie le samedi matin place de l'Eglise.

M. HESLOUIN demande s'il y a en stock un panneau « sans issue » pour mettre à l'Impasse des Muguetts.

Mme CHADUC alerte sur les problèmes du nouveau tri sélectif qui occasionne des débordements des containers. Il faudrait que les containers soient vidés plus souvent.

M. GERARD indique qu'un habitant de PARIGNY lui a fait savoir de son contentement concernant les nouvelles consignes de tri, mais que cela représente beaucoup de boîtes métal à mettre en container.

Le ramassage du tri sélectif en porte à porte pourrait être mis en place dès 2023.

M. ROCHEFORT souligne que certains usagers utilisent encore des sacs non conformes et qu'ils restent sur place sans être ramassés par le camion. Ne pas hésiter à faire remonter les problèmes rencontrés auprès du service déchets de la Communauté d'agglomération de ST JAMES.

Dates à retenir

Elections 2022

Présidentielles : 10 et 24 avril

Législatives : 12 et 19 juin

Relais pédestre : dimanche 26 juin

Concert salle culturelle Parigny : vendredi 1 juillet

Balade musique et patrimoine : dimanche 18 septembre